

ARRETE N° 2026-101

Instituant la commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des votes pour les élections au conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
Vu l'arrêté n° 2026-95 du 5 mai 2026 fixant les modalités d'organisation des élections par recours au vote électronique au conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,
Vu l'arrêté n° 2026-96 du 5 mai 2026 fixant le nombre et la répartition des sièges au conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,
Considérant la nécessité de constituer une commission départementale chargée du recensement et du dépouillement des votes, conformément aux dispositions du décret n°85-643 susvisé,

ARRETE

Article 1 :

Il est institué auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, conformément à l'article 4 de l'arrêté n° 2026-95 du 5 mai 2026 susvisé, une commission départementale de recensement et de dépouillement des votes. La commission statue sur les réclamations relatives à la liste électorale, procède à la clôture du scrutin, contrôle les opérations de vote et proclame les résultats.

Article 2 :

Sont désignés pour siéger au sein de cette commission :

- Au titre des maires

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame Danièle BEAUX-SPEYSER Maire de Drumettaz-Clarafond	Monsieur Philippe BRANCHE Maire de Cevins
Madame Chantal MARTIN Maire de Moûtiers	Madame Monique NAGORNY Maire de Rognaix
Monsieur Jean-Maurice VENTURINI Maire de Montagnole	Madame Céline YACONO Maire du Pont-de-Beauvoisin

- Au titre des présidents d'établissements publics

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame Béatrice SANTAIS Présidente de la Communauté de communes Cœur de Savoie	Monsieur JérémY TRACQ Président de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise
Monsieur Paul REGALLET Président de la Communauté de communes Val Guiers	Monsieur Yannick AMET Président de la Communauté de communes de Haute Tarentaise

- Au titre des fonctionnaires

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monsieur Éric CHAUMARD Directeur général, Centre de gestion de la Savoie	Madame Sabine ENDERLIN Directrice adjointe, Centre de gestion de la Savoie
Monsieur Arnaud DEVAUX, Directeur général des services, Commune de Valloire	Madame Isabelle MARCHEAU, Directrice générale des services, Commune La Ravoire

Tout représentant titulaire empêché peut se faire remplacer par n'importe lequel des représentants suppléants du même collège.

Article 3 :

La commission sera présidée par Monsieur François DUNAND, Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie ou en cas d'empêchement, par Monsieur Jean-Maurice VENTURINI, Maire de Montagnole et vice-Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie.

Article 4 :

Le Directeur général du Centre de gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

SLOW

Article 5 :

Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète de la Savoie, affiché dans les locaux du Centre de gestion et notifié au président de l'Association des Maires de Savoie. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville et Madame la Sous-Préfète de Saint-Jean de Maurienne.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Porte-de-Savoie, le 11 mai 2026

Le Président,



[Signature]
François DUNAND

Publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (www.cdg73.fr), le : **13 MAI 2026**